

## Communiqué de presse

Mercredi 5 octobre 2005

### **OGM : plus que jamais, les cultures du secret !**

Près d'un millier d'hectares d'OGM sont cultivés en secret, avec la bénédiction du gouvernement (Figaro du 6 septembre 2005). Nul ne sait où se trouvent ces champs, quelles sont les mesures de sécurité prises contre le risque de pollution génétique ou encore dans quelles conditions seront écoulées les récoltes.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, fédération des associations de protection de la nature, dénonce ce mépris de l'opinion publique fortement opposée aux OGM, des intérêts économiques de l'agriculture non OGM, et même du droit.

**Pour nous rassurer, le Premier ministre affirme vouloir appliquer le principe de précaution.** Pour sa part, le ministre de l'Agriculture affirme que ces cultures sont surveillées, même si lui non plus ne sait pas où elles se trouvent... Comment se réclamer du principe de précaution lorsque l'on est responsable d'un vide juridique qui permet que la dissémination d'OGM dans l'opacité la plus totale ?

**En effet, le ministère de l'Agriculture ne dispose d'aucune visibilité sur les cultures d'OGM actuellement entreprises en France. Et ceci uniquement parce que, sous la pression des firmes OGM, il a toujours refusé d'appliquer une « loi » européenne : la directive 2001/18/CE du 12 mars 2001, qui aurait dû être transposée dans le droit français avant le 17 octobre 2002 !**

Ce texte prévoit la mise en place obligatoire, par chaque Etat, d'un « registre public des disséminations » qui doit permettre à tout citoyen de savoir où sont les champs OGM destinés à l'expérimentation ou à la consommation.

**La fédération FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT a donc décidé d'intervenir auprès du Premier Ministre pour contraindre l'Etat français à créer ce registre** nécessaire à l'information, au contrôle et à la traçabilité des OGM. En outre, elle sollicite officiellement la communication des quelques déclarations volontaires de champs OGM que le ministre de l'Agriculture affirme avoir reçues.

La publicité de ces informations et l'organisation d'un vrai débat public, notamment sur l'utilité du recours aux OGM, sont un droit pour chaque citoyen : celui de savoir ce que l'on fait de sa santé et de son environnement. Au Premier ministre de nous dire s'il compte appliquer les principes de précaution et de transparence en France ! Surtout à l'heure où notre ministre de l'Agriculture annonce la présentation prochaine du projet de loi sur la dissémination des OGM au Parlement...

#### Contacts

**Arnaud Gossement (aspects juridiques) 06 83 32 15 10**  
**Lylia Le Goff (aspects scientifiques) 06 72 15 22 25**